



L'HOMME
AU COEUR
DE LA MONTAGNE
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT | ISPOURE

35^e CONGRÈS

17 et 18 octobre 2019

SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT / ISPOURE

Rapports statutaires

Rapport d'activité

Annie GENEVARD, présidente

Vie de l'Association

Jeanine DUBIE, secrétaire générale

Rapport d'activité

Annie GENEVARD, présidente

Chers collègues,

Avant de rendre compte de notre activité au cours de l'année écoulée, je tiens à évoquer le point particulier de l'évolution de la gouvernance de l'Association qui n'avait pas été complètement finalisée l'an dernier.

Dans le cadre du 34^e congrès, à Morteau, lors de l'assemblée générale du 19 octobre 2018, les adhérents de notre association ont décidé d'adapter son instance exécutive qui, jusqu'à présent, était constituée d'un binôme parlementaire, renouvelé tous les deux ans. Ainsi, afin de tenir compte des nouveaux équilibres politiques et du souhait de nous rejoindre exprimé par la nouvelle majorité à l'Assemblée nationale, avec une volonté d'ouverture et de juste représentation, l'assemblée générale a intégré 26 parlementaires de la majorité¹ et décidé de lui attribuer un poste de vice-président, dans la perspective d'une gouvernance tripartite, pleine et entière.

Avec la désignation de Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie, par son groupe parlementaire en février dernier, une formation exécutive tripartite (présidente, secrétaire générale et vice-présidente), comprenant trois parlementaires issues de la majorité et des oppositions, succède au binôme traditionnel droite/gauche qui a rythmé la gouvernance de l'ANEM depuis 1984.

Concrètement, le fonctionnement collégial de cet exécutif se fait entre égales, qui se rencontrent régulièrement et décident ensemble les positions de l'Association, approuvées par le Comité directeur qui se réunit tous les trimestres. Nous formons ainsi une équipe unie qui se retrouve chaque semaine avec le délégué général, pour conduire la vie de l'Association, la représenter au cours des rencontres avec les pouvoirs publics, animer ses débats ou communiquer... Nous ne pouvons que nous féliciter de cette issue qui s'inscrit dans la tradition de l'ANEM dont la gouvernance souple et pragmatique atteste une fois encore sa résilience.



Mon rapport sur l'activité de l'année écoulée et sur les réflexions qu'elle suscite sera structuré autour de trois chapitres :

Le premier portera sur la prise en compte de la diversité des territoires, à l'aune du grand débat national.

Le deuxième interroge les voies et les moyens du développement harmonieux des territoires.

Le troisième passe en revue l'inscription du droit à la différence dans les grandes orientations en chantier.

¹ Approuvant ainsi l'initiative du Comité directeur qui, conformément aux statuts, avait intégré plus d'une vingtaine de parlementaires dès décembre 2017.

I. LA DIVERSITE DES TERRITOIRES

1) L'irruption de la fracture territoriale dans le débat national

L'année écoulée a été marquée par la révolte d'une partie importante de la population s'estimant victime de la fracture territoriale. Elle a été soutenue dans un premier temps par une grande majorité de l'opinion. L'étincelle qui a enflammé le mouvement des « gilets jaunes » (augmentation du prix du gazole, qui a suivi la mise en application de la limitation de la vitesse à 80 km) illustre la méconnaissance de la réalité et des contraintes du mode de vie et, par voie de conséquence, le sentiment d'abandon des territoires non urbains.

Le débat national qui a suivi a indéniablement remis les maires et, plus globalement, les élus locaux au cœur du débat démocratique alors qu'ils ont eu le sentiment d'être de moins en moins entendus et reconnus depuis quelques mois, voire depuis quelques années... Ce retour « en grâce » est essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie locale et de la démocratie tout court. En effet, sous couvert de réformes territoriales successives, au nom de la rationalité de la gestion des collectivités, des économies d'échelle, de la diminution des coûts... c'est la légitimité même des élus qui a paru remise en cause.

Or, il est indéniable que l'apport des 35 000 maires, et plus globalement des 550 000 élus des communes, des intercommunalités, des départements et des régions constitue un don humain incommensurable au service de la collectivité locale et nationale. Probablement, moins de 5 000 élus « professionnels », nationaux et locaux, vivent de leur seul mandat, les autres n'ayant que des indemnités modestes, la très grande majorité aucune, ce qui en fait de véritables bénévoles au service de la société. La disponibilité permanente des élus municipaux a une valeur inestimable dont le coût de remplacement par des agents publics, voire des prestataires privés, pèserait très lourd dans les comptes publics, s'il devait advenir.

Sans entrer ici dans un débat d'une autre nature, on peut considérer que l'interdiction du cumul d'un mandat parlementaire avec un mandat exécutif local est une des causes probables de la perception tardive de la fracture, dénoncée de longue date par l'Association nationale des élus de la montagne. En effet, les montagnards n'ont pas attendu 2018 pour alerter tous les gouvernements depuis la création de leur association voici 35 ans, c'est même une des raisons de son émergence. Depuis 1984, en effet, nous n'avons cessé de lutter pour faire prendre en considération la différence et la diversité territoriale.

2) La contradiction entre la volonté du législateur et les politiques concrètes

Les années 80 étaient pleines de promesses et semblaient amorcer une évolution au sein de « La République une et indivisible » : la décentralisation tout d'abord, puis la loi Montagne, votée à l'unanimité du Parlement en 1985. Le même consensus a prévalu en 2016 pour écrire son acte II, renforçant l'inscription en lettres d'or dans notre arsenal juridique de la spécificité de nos territoires et de leur droit à la différence, justifiant une politique nationale de la montagne.

Cependant, faire entrer dans les faits la volonté du législateur n'en demeure pas moins un combat quotidien. L'article 8 de la loi de 1985 n'édicte aucune norme particulière, si ce n'est qu'il impose à tous les acteurs publics un comportement dès lors qu'ils légifèrent, réglementent ou agissent dans un domaine qui concerne les territoires ou les populations de la montagne :

« Les dispositions de portée générale ainsi que les politiques publiques et les mesures prises pour leur application relatives, notamment, au numérique et à la téléphonie mobile, à la construction et à l'urbanisme, à l'éducation, à l'apprentissage et à la formation professionnelle, à la santé, aux transports, au développement économique, social et culturel, au développement touristique, à l'agriculture, à l'environnement ainsi qu'à la protection de la montagne sont, éventuellement après expérimentation, adaptées à la spécificité de la montagne ou à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif ».

Malgré les termes forts et les indications très claires de la loi, le bilan de l'application de cette disposition essentielle est plus que mitigé, voire décevant, alors même que les sujets qui la justifient ne manquent pas. La pauvreté du résultat est liée à la résistance de ceux qui, « en responsabilité », ont du mal à admettre que la loi puisse être dédiée à certaines parties du territoire ou appliquée de façon adaptée, au nom de la différence, dans les communes, dans les départements ou dans les régions ayant des zones de montagne. Comment comprendre qu'au moment où la notion de différenciation territoriale s'impose dans le débat public, on tienne si peu compte de son application à la montagne, précurseur en la matière !

3) La place de la montagne dans les réformes

De façon paradoxale, alors même que le Législateur a réitéré sa reconnaissance de la spécificité montagne, la réforme territoriale quasi permanente depuis 2010, qui a profondément bouleversé le paysage institutionnel de la démocratie locale, a réduit la capacité de représentation et d'expression de nos collectivités qui n'ont pas obtenu de place adaptée. Il en va ainsi avec :

- L'intercommunalité avec un maillage toujours plus ample qui se révèle, dans de nombreux cas, défavorable pour nos territoires à la faible densité démographique, ce qui les place en situation marginale parce que minoritaire.
- La division par deux du nombre de cantons, produisant souvent le même effet de dilution de la montagne.
- La création des grandes régions qui, selon la même logique, relèguent la montagne à la marge.

En conséquence, la capacité de nos représentants élus à se faire entendre dans les assemblées locales s'amointrit mécaniquement et accentue la propension d'une « gestion à distance », tout particulièrement dans les nouvelles collectivités « augmentées » qui n'avaient pas de montagne auparavant. Au surplus, alors qu'avec les nouvelles dispositions de l'Acte II la politique de la montagne devait connaître une nouvelle impulsion, l'absence de représentation de celle-ci au sein du collège des membres permanents de la Conférence nationale des territoires (CNT) installée en 2017 a été perçue comme l'illustration éloquente d'une véritable régression.

Au cours des derniers mois, nous avons tenté de convaincre le gouvernement de prendre en compte ces éléments aussi bien lors du Grand débat national pendant lequel nous avons dialogué avec les pouvoirs publics, participé aux réunions organisées par la ministre en charge de la cohésion des territoires et par le Premier ministre, apporté notre contribution sous la forme d'un rapport mais aussi avec notre mobilisation permanente au Parlement lors de la discussion de divers textes de loi.

II. LES VOIES ET LES MOYENS DU DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DES TERRITOIRES

1) Le maire au centre

On a eu grand tort, au fil des années, et cela remonte bien au-delà de ce quinquennat, de négliger, voire de maltraiter, nos communes et ceux qui les animent, maires et équipes municipales. Ce sont les hussards, je n'ose pas écrire les soutiers, de la République qui maintiennent, jour après jour, le ciment de notre unité nationale.

J'ai été maire pendant 15 ans et je suis toujours conseillère municipale. Je considère que les communes sont de petites Républiques où s'élaborent les mesures pour le bien-être de nos concitoyens dans leur vie quotidienne et c'est là que s'enracine le soubassement du contrat social et républicain de notre société. C'est avec bonheur que j'ai été membre de l'intercommunalité à laquelle ma commune était rattachée et j'y étais présidente de la commission en charge du développement économique. C'était l'échelon du projet décidé collectivement où on a fait ensemble ce qu'on ne pouvait pas faire tout seul... ou pour le faire mieux.

Néanmoins, j'ai constaté qu'on a privé peu à peu les communes de compétences auxquelles les élus et la population étaient attachés notamment du fait d'une gestion de proximité (et c'est particulièrement précieux en montagne comme chacun sait). Elles les exerçaient de façon consciencieuse et satisfaisante dans l'immense majorité des cas qu'il s'agisse de l'eau ou du tourisme pour prendre deux sujets toujours d'actualité...

Mais, loin de nos territoires, sous couvert de rationalité, « on » a considéré que ce qui valait notamment pour les zones urbaines denses valait de la même façon en tout point de notre vaste pays et on a légiféré pour que ces compétences soient aspirées au niveau supra communal sans laisser le choix aux élus et sans respecter l'intelligence et la liberté locales. Ainsi, on a éloigné des citoyens les centres de décision des intercommunalités et des régions, supprimé ou mis à distance les services qu'ils soient publics ou privés... Le maire, impuissant face au détricotage des territoires, est ainsi confronté à une accumulation de difficultés et dans l'incapacité d'agir, le plus souvent.

Pire encore, de façon croissante les maires, de ces vastes territoires ont le sentiment d'être moins informés et consultés par les préfets. Les représentants de l'Etat préfèrent la concertation avec 10 ou 15 présidents d'intercommunalité plutôt qu'avec 200 ou 300 maires dans le département... Cela s'ajoute aux difficultés éprouvées par les maires des petites communes sous-représentées dans certaines intercommunalités.

Les maires et leurs équipes municipales sont pourtant démocratiquement élus, au suffrage universel, pour gouverner ce qui constitue la cellule de base de la République. Ils devraient donc pouvoir décider souverainement de transférer ou de conserver telle ou telle compétence. S'affirmant à bas bruit, la tendance à attribuer subrepticement une compétence générale à l'intercommunalité, autrefois l'apanage de la commune, au détriment des éléments qui la constituent doit être combattue. J'ai les plus grandes craintes pour les communes intégrées malgré elles dans des intercommunalités XXL où la spécificité montagne n'est perçue que comme un mal ou inconvénient qui empêche de tourner en rond.

Aujourd'hui, nous devons réagir non seulement pour remettre le maire au centre de la commune mais aussi au cœur de l'intercommunalité et des territoires comme acteur majeur dans le bassin de vie qui semble enfin devenir la référence aux yeux de nos responsables

politiques. Encore faut-il bien s'entendre sur la définition du bassin de vie qui suppose que les services essentiels soient accessibles dans un laps de temps qui ne saurait dépasser une heure de transport, par exemple.

2) L'adaptation des lois à la spécificité montagne

Lors des discussions au parlement, les élus de l'Association sont intervenus pour que les textes intègrent la dimension propre à nos territoires. Ainsi, la loi créant l'Agence nationale de cohésion des territoires garantit la conduite d'actions spécifiques et adaptées à destination des territoires de montagne en intégrant les commissariats de massif et leurs équipes dans la description de son fonctionnement.

Dans la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé les députés de la montagne ont veillé à ce que l'État tienne compte des spécificités de nos territoires pour la fixation des objectifs pluriannuels de capacité d'accueil des formations aux métiers de la santé. Les sénateurs ont néanmoins supprimé toute référence explicite à des territoires précis en privilégiant la simple définition d'objectifs nationaux pluriannuels de formation des étudiants en santé.

Enfin sur la loi pour une école de la confiance, l'ANEM a été entendue par le rapporteur au Sénat en obtenant que « *les enfants de moins de six ans peuvent être scolarisés dans des classes réunissant des enfants relevant de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Les personnels qui interviennent dans ces classes portent une attention particulière aux enfants de moins de six ans qui y sont scolarisés.* ».

Quant au projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), toujours en débat, il affiche comme objectifs le désenclavement des territoires ruraux et le renforcement du rôle des collectivités. L'accessibilité des territoires de montagne par la route, par le rail ou par câble, est notre demande constante. On le sait, du fait des contraintes de relief, d'altitude et de climat, la montagne a besoin d'infrastructures et d'équipements adaptés, notamment pour des raisons de sécurité et de garantie d'accès en toute saison. Le développement du tourisme saisonnier a par ailleurs mis en évidence le sous-dimensionnement de certaines infrastructures routières ou de l'offre ferroviaire.

C'est pourquoi, nous souhaitons que la situation particulière de la montagne soit prise en compte. De façon très symbolique, nous avons voulu introduire non seulement droit de cité pour la montagne mais aussi des mesures concrètes avec une quinzaine d'amendements dont plus de la moitié a été adoptée au Sénat. Nous avons ainsi pu faire inscrire dans le code des transports : « *Dans la programmation des infrastructures, sont pris en compte les enjeux du désenclavement, notamment des massifs de montagne [...], y compris les enjeux transfrontaliers [...].* »

Mais, après l'échec de la commission paritaire, les députés de la montagne ont dû à nouveau, lors de la nouvelle lecture, plaider la spécificité des territoires de montagne en matière de mobilité afin que :

- Les travaux d'entretien, de sécurisation et de modernisation du réseau routier national intègrent également d'importants ouvrages de prévention des risques naturels, particulièrement nécessaires en montagne.

- Les collectivités territoriales compétentes consultent obligatoirement les comités de massif pour la réalisation et la gestion d'infrastructures de même que pour l'organisation du transport public,
- Les trains d'équilibre du territoire, et notamment de nuit, solution négligée, voire dénigrée ces dernières années, soient relancés.

Au cours de l'échange qu'elle a eu en séance à l'Assemblée avec Jean-Baptiste DJEBBARI, secrétaire d'Etat chargé des transports, notre secrétaire générale, Jeanine DUBIE, qui soutenait nos amendements, n'a pas manqué de pointer la contradiction du discours gouvernemental qui bien souvent admet le bien fondé de nos constats et de nos revendications qu'il s'agisse de la dégradation des trains d'équilibre du territoire, notamment de nuit, ou de la carence des opérateurs et des pouvoirs publics. Le renvoi à un futur rapport pour suggérer des solutions à venir ne peut pas nous satisfaire car ce que nous voulons c'est que le gouvernement inscrive dans sa stratégie et dans sa programmation financière et budgétaire les réponses à nos demandes exprimées parfois depuis 50 ans....

Si nous regrettons que l'Assemblée ait finalement adopté un texte le 17 septembre qui ne contient pas ces dernières dispositions que nous souhaitons ajouter, il n'empêche que nous pouvons être satisfaits des dispositions d'ores et déjà inscrites dans le texte, nous ne nous en contenterons pas et nous essaierons à nouveau au cours du processus parlementaire de convaincre le gouvernement de la nécessité de prendre en considération nos légitimes revendications.

III. L'INSCRIPTION DU DROIT A LA DIFFERENCE DANS LES LOIS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES ANNONCEES

Alors que le gouvernement proclame de façon répétée sa volonté de faire valoir la différenciation territoriale, la difficulté à concrétiser notre droit à la différence se vérifie de façon constante. C'est pourquoi nous devons le rappeler sans cesse au cours des débats qu'il s'agisse de la loi ou des politiques à mener qui devraient en découler.

1) Les prochains rendez-vous législatifs

➤ Le projet de loi engagement et proximité

A travers ce projet de loi, le gouvernement semble prendre conscience du danger de fragiliser davantage l'échelon communal et décidé à lui redonner corps. Nous ne lui ferons donc pas de procès d'intention mais il doit savoir que nous ne nous contenterons pas de déclarations de bonnes intentions et de pétitions de principe. Je pense en particulier au périmètre des intercommunalités, à la compétence eau, au tourisme et à l'urbanisme...

Je me focaliserai ici sur les mesures qui affectent particulièrement les collectivités de montagne.

Le périmètre des intercommunalités en montagne

La procédure de modification du périmètre des intercommunalités doit être simplifiée pour parvenir à davantage de proximité. Ainsi, une intercommunalité pourra se scinder en deux, dans le respect des seuils existants (5 000 habitants en montagne). De même, une commune

pourra plus facilement changer d'intercommunalité. Une étude d'impact en amont sera systématique pour éviter les mauvaises surprises du mariage. Enfin, la révision obligatoire des périmètres, prévue pour 2022 par la loi NOTRe, sera supprimée.

La mise en adéquation de la taille des intercommunalités dites XXL - qui souvent ne sont pas suffisamment solidaires par ignorance des problématiques montagne - avec la réalité du territoire est une demande forte des élus de la montagne à laquelle à laquelle l'Association ne peut que souscrire.

La compétence Eau et assainissement

La rédaction actuelle du texte gouvernemental ne répond pas aux attentes de nombreux élus qui souhaitent conserver les compétences Eau et/ou assainissement au niveau de la commune, y compris après 2026. Pour ces élus, le transfert de ces compétences aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération doit rester optionnel et la date-butoir de 2026 doit être supprimée.

En effet, en l'état, le projet de loi se limite à faciliter la mise en œuvre de la minorité de blocage permettant de décaler au plus tard au 1er janvier 2026 le transfert des compétences eau et assainissement. De plus, il élargit son application aux communautés de communes exerçant, au 5 août 2018, une partie de la compétence eau ou une partie de la compétence assainissement, de manière à donner un délai supplémentaire aux communes pour se saisir de la possibilité de report, la date limite pour activer une minorité de blocage étant repoussée à la fin de l'année 2019.

Le projet vise également à permettre, par dérogation au droit commun des délégations de compétences, à une communauté de communes ou à une communauté d'agglomération qui exerce à titre obligatoire à compter du 1er janvier 2020 les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, de déléguer tout ou partie des compétences ou de l'une d'entre elles, à une commune membre, par convention. L'EPCI déléguant demeure responsable de la bonne exécution de la politique. Des conditions strictes sont fixées à la délégation, afin que celle-ci devienne le moyen d'une politique de gestion de l'eau et de l'assainissement véritablement performante.

En conséquence, nous proposerons de revoir les différentes échéances fixées ou proposées afin d'augmenter les délais, de supprimer le transfert obligatoire de la compétence eau-assainissement au 1^{er} janvier 2026 et d'étendre l'application de ces dispositions aux communautés d'agglomération.

Les offices de tourisme

Le texte du gouvernement donne la possibilité aux communes touristiques classées stations de tourisme, membres de communautés de communes et de communautés d'agglomération, de reprendre la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ».

L'ANEM est satisfaite de l'assouplissement de cette disposition inscrite qui correspond à notre demande constante depuis 2015. Elle s'interroge néanmoins sur la possibilité d'étendre cette option aux communes qui, bien que non classées station de tourisme, ont une politique touristique significative et une capacité d'hébergement importante.

Le plan local d'urbanisme intercommunal

Un article renforce les capacités d'intervention des communes membres des EPCI à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme (PLU). Il prévoit tout d'abord l'avis des communes concernées lorsqu'un plan de secteur est prescrit sur leur territoire. En cas d'avis défavorable d'une commune sur le projet de PLU intercommunal (PLUi), il est également prévu que l'organe délibérant de l'EPCI se prononce sur un projet de plan modifié afin de tenir compte de cet avis défavorable.

Ensuite, cet article prévoit d'associer les communes, par un avis, à l'évaluation du PLUi qui doit intervenir au plus tard tous les neuf ans et qui repose actuellement uniquement sur l'analyse de l'EPCI. L'article permet aussi au conseil municipal d'une commune membre de proposer une modification simplifiée du PLUi à valider par l'organe délibérant de l'EPCI. Considérant qu'il faut aller plus loin, l'ANEM proposera qu'un contre-argumentaire de de l'EPCI qui ne suit pas l'avis des communes concernées par un plan de secteur dans le cadre d'un PLUi soit obligatoire.

➤ La réforme institutionnelle

Le gouvernement présente une nouvelle mouture de la révision institutionnelle, qui avait connu un début d'examen en juillet 2018. Les *projets de loi pour un renouveau de la vie démocratique*, comme l'an dernier, comportent un volet constitutionnel et deux projets de loi, l'un organique, l'autre ordinaire. En l'absence d'accord politique avec le Sénat, les débats qui commenceront à l'Assemblée nationale pourraient ne débiter que dans plusieurs mois. L'économie générale de la réforme restant la même, son impact demeure semblable à celui de 2018.

La réduction du nombre de parlementaires sera de 25% (contre 30% ensiagées en 2018). Ainsi, les départements les moins peuplés resteraient représentés dans la Haute Assemblée et le nombre de départements où n'est élu qu'un seul sénateur sera limité, selon le gouvernement. Les sénateurs seront 261 – contre 348 aujourd'hui dès septembre 2021. Le nombre de députés serait abaissé à 433 contre 577 actuellement, dont 20 %, ² (soit 87) seraient élus à la proportionnelle sur des listes nationales et paritaires. Je ne peux donc que réitérer les observations formulées en mai 2018 lors de mon audition devant le rapporteur de la première version de la loi constitutionnelle.

La représentation parlementaire actuelle de 136 députés sur 577 (24 %) et de 138 sénateurs sur 348 (39,65 %) ayant des zones classées montagne dans leur circonscription, soit un total de 274 parlementaires, est essentielle pour assurer la représentation, voire l'incarnation de populations et de territoires soumis à de lourdes contraintes géo-physiques et climatiques, qualifiées couramment de handicaps naturels. La mise en œuvre conjointe d'une réduction du nombre de parlementaires et de l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin législatif pourrait se traduire par une double peine pour la population montagnarde :

- D'une part, en raison du nécessaire redécoupage électoral qui tendra mécaniquement à amoindrir sa représentation dans de nombreuses circonscriptions,
- D'autre part, en raison de la loi du nombre, avec les candidats issus des territoires à forte densité démographique qui préempteront les listes pour l'élection au scrutin

² Contre 15% en 2018

proportionnel (phénomène déjà constaté avec les scrutins de liste pour les élections régionales et européennes).

Il y a donc nécessité de renforcer la proportion de parlementaires issus de circonscriptions de montagne dans « le corps des parlementaires territoriaux », afin d'éviter que les parlementaires « hors sol », élus au scrutin proportionnel, ne viennent en minimiser les effectifs dans la composition finale des nouvelles assemblées.

Au surplus, je note que si, comme dans le projet de l'an dernier, l'introduction dans la Constitution de l'action contre les changements climatiques demeure, l'ajout dans cette nouvelle version de la préservation de la biodiversité devra être examiné avec la plus grande circonspection.

L'Association maintiendra sa vigilance sur l'avancement des trois textes notamment pour faire reconnaître la légitimité de la prise en compte de l'espace et des territoires dans la représentation démocratique par des élus, et contrer ou circonscrire l'élévation au niveau constitutionnel de la préservation de la biodiversité.

2) L'adaptation des politiques publiques

➤ La couverture numérique

Les élus de la montagne ont souscrit à l'ambition, affichée par le gouvernement dès 2017, d'améliorer la couverture numérique des territoires sur Internet fixe ou mobile d'ici 2020 en généralisant la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G) et d'ici 2022 de doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques Très Haut Débit. Désormais, il s'agit d'aller plus loin avec le lancement de la 5G, qui doit permettre à nos territoires, et notamment aux entreprises, de rester compétitifs et attractifs.

La feuille de route pour la 5G du gouvernement qui, incessamment, doit attribuer des fréquences aux opérateurs et lancer des expérimentations ne doit pas prendre pour argent comptant les déclarations de certains opérateurs qui amèneraient à considérer que les territoires à faible densité démographique seraient hors-jeu pour une période indéterminée. Pour éviter une nouvelle fracture numérique, le gouvernement doit mettre l'aménagement du territoire au cœur de sa feuille de route, à l'instar du New deal pour la 4G. Il doit notamment susciter des expérimentations en zones peu denses et de montagne afin de vérifier la faisabilité d'un modèle technico-économique adapté à nos territoires avec le concours de partenaires tels que la Caisse des dépôts et la nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires, au besoin.

➤ Un volet pour la montagne dans l'Agenda rural

L'idée d'un Agenda rural s'est imposée à l'issue du Grand débat national pour apporter des réponses au sentiment d'abandon exprimé par les territoires ruraux. Le rapport remis par la mission Ruralités en juillet contient 200 propositions sur de nombreux domaines tels que la santé, le numérique, la culture, le logement, les services publics... pour alimenter la feuille de route du gouvernement.

Le Premier ministre a dévoilé le 20 septembre à Eppe-Sauvage (Nord) devant les maires ruraux les mesures qu'il entend inscrire dans le projet de loi Engagement et Proximité. Il a confirmé à cette occasion que l'objectif est de faire des maires les acteurs centraux de l'intercommunalité. Il a annoncé par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire pour succéder, au-delà de 2020, aux actuelles zones de revitalisation rurale (ZRR) en vigueur en principe jusque fin 2020. Au moment de la rédaction de mon rapport je n'ai pas plus de précision sur ce point très sensible pour nos territoires. Je forme le vœu que les deux sénateurs de la montagne, Frédérique ESPAGNAC et Bernard DELCROS, qui ont mené une mission sur les ZRR, sauront convaincre le gouvernement de les préserver... voire de les améliorer. Quoiqu'il en soit, l'ANEM entend être étroitement associée à tout projet qui remettrait en cause l'apport majeur des ZRR pour la vie économique et sociale de nombreuses collectivités de montagne.

Le chef du gouvernement a aussi indiqué qu'un redéploiement significatif de 4 000 postes de fonctionnaires sur le territoire s'engageant pour qu'en 2020, aucune trésorerie ne ferme, sans l'accord du maire de la commune concernée. Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé le recrutement de 600 nouveaux médecins (200 dès 2020) à destination des maisons de santé, et évoqué la possibilité de permanences de gendarmerie dans les maisons de service public.

Au-delà, l'économie générale de l'Agenda rural porte essentiellement sur la revitalisation de lieux de vie dans les communes de moins de 3 500 habitants (à l'instar du programme Action cœur de ville qui concerne 222 villes moyennes). Elle portera sur les commerces par un soutien à l'installation avec des exonérations fiscales partiellement compensées par l'Etat, et la délivrance d'un millier de nouvelles licences IV -non mobiles- pour les cafés. Mais elle visera également les lieux de vie culturelle avec la création de « micro-folies » (espaces d'animation culturelles dotés de musées numériques), la création de services civiques en milieu rural et de 33 campus connectés facilitant l'enseignement à distance...

Cette démarche est à rapprocher de la résolution du Parlement européen du 3 octobre 2018 sur la prise en compte des besoins spécifiques des zones rurales, montagneuses et isolées. Outre l'élaboration d'un Agenda ad hoc de l'Union européenne, elle réclame l'engagement d'un pacte pour des « villages intelligents » (revitalisation des services ruraux à travers les innovations technologiques et sociales).

Conjointement, l'idée de Parlement rural français (PRF) a émergé de la journée de réflexion « Ruralisons » organisée le 4 juin dernier à l'initiative de diverses structures impliquées dans la ruralité. La première réunion d'installation du PRF se tiendra à Nevers les 15 et 16 octobre prochains.

Son objectif, dans un premier temps, était de contribuer par ses propositions à la feuille de route de la mission Agenda rural dont nombre d'entre elles convergent avec les objectifs de longue date de l'ANEM (critères de calcul de la DGF, adaptation des normes, loi spécifique, maintien des ZRR...).

Si la montagne n'est pas assimilable à la ruralité du fait notamment de ses spécificités géomorphologiques et climatiques, il n'en demeure pas moins qu'une part importante de la montagne est rurale. D'où l'intérêt pour l'ANEM de participer aux travaux du PRF pour apporter sa contribution et alimenter de façon constante une approche montagne de la ruralité.

➤ La protection de l'agropastoralisme et des éleveurs

L'année écoulée s'est révélée particulièrement inquiétante sur le front des grands prédateurs du fait d'attaques spectaculaires ou intenses, amenant le gouvernement à manifester plus d'attention aux appels de détresse des éleveurs. Pour autant, je crains qu'il n'ait pas perçu la dimension de la désespérance des professionnels et de la population.

Concernant le loup, suite à l'entrée en vigueur du nouveau plan national d'action quinquennal dans des conditions de concertation précipitées, le nouveau dispositif de calcul du plafond annuel de retrait a d'abord conduit à majorer le nombre de loups pouvant être détruits à 53 (soit 10 % de l'effectif global estimé à la sortie de l'hiver) avant d'être majoré à titre expérimental et, pour l'exercice 2019, seulement à 90, par un arrêté du 26 juillet. Ce plafond a été atteint le 12 septembre et le tir de 2% de loups supplémentaires (soit 10 loups) devra être autorisé d'ici la fin de l'année.

Cet « assouplissement » intervient dans un contexte d'expansion forte de l'espèce au cours de l'année 2018 et de prédatons particulièrement violentes. Fin août, une attaque de loup ayant causé le dérochement de 96 brebis à Villar-Loubière, située dans le parc national des Ecrins (Hautes-Alpes), a provoqué l'exaspération des éleveurs, déjà mis à l'épreuve de longue date par des prédatons en constante progression (de 10 % environ chaque année). Le Préfet coordonnateur a mis en place au sein du Groupe national Loup un groupe de travail sur la possibilité de tirs de protection dans le cœur des parcs nationaux qui s'est réuni le 16 septembre. Les autorisations de tir de défense simple ont toutes été réactivées dans les Hautes-Alpes (qui totalisent 19 des 90 loups tués cette année), dans le cadre de la majoration exceptionnelle du plafond de retrait mais, à ce stade, la possibilité de tir dans les parcs reste au stade de la réflexion...

Pour préserver leurs troupeaux, les bergers sont soumis à des horaires de travail harassants et l'accumulation de fatigue, tant physique que psychologique, débouche sur des pathologies inquiétantes qui conduit les caisses de mutualité sociale agricole à créer des dispositifs d'intervention spéciaux. Cette situation inacceptable exige des réponses appropriées pour assurer la pérennité d'une activité ancestrale menacée de disparition.

Alertée à propos du poids croissant de la pression exercée par les prédateurs tant sur les éleveurs que sur les élus, l'Association s'est attachée à contribuer à mieux faire entendre au gouvernement la souffrance des éleveurs notamment :

- En apportant son appui à notre collègue Emilie BONNIVARD, pour la projection, le 14 mai à l'Assemblée nationale, du film « La montagne en sursis » réalisé par la MSA de la Savoie afin de révéler les pathologies qui affectent les professionnels (stress, épuisement, dépression, sentiment d'exclusion...),
- En alertant Agnès BUZYN, ministre des solidarités et de la santé, à propos de ces nouvelles pathologies ainsi que Muriel PENICAUD, ministre du travail, sur les risques juridiques encourus en matière de non-respect du droit du travail (pénibilité et temps de repos notamment) dans la pratique d'embauche des aides-bergers.

S'agissant de l'ours, l'introduction à l'automne 2018 de deux ourses slovènes, en passant outre la concertation des élus locaux, a été particulièrement mal ressentie. L'Association était intervenue pour protester contre les pressions exercées par les préfetures auprès des élus en mettant en balance le financement des contributions de l'Etat dans leurs projets avec leur assentiment aux réintroductions. Le ministère de la Transition écologique et solidaire a tenté de se montrer plus conciliant en annonçant en juin la suspension *sine die* de toute nouvelle

introduction. La pacification recherchée par cette décision n'a néanmoins pas calmé le jeu avec la survenance fin août d'une prédation de grande ampleur sur une estive située à Cauterets (Hautes-Pyrénées), faisant une soixantaine de victimes directes (17 brebis tuées et 41 blessés ayant dû être euthanasiées) et 127 autres à la suite d'un dérochement.

Le président de la République s'était prononcé début de 2018 en faveur du modèle de l'agropastoralisme en déclarant qu'il ne doit pas être fragilisé par d'autres objectifs. Cette reconnaissance est venue appuyer la démarche des élus et des syndicats agricoles soulignant son apport pour les territoires de montagne en termes de biodiversité, de production de qualité, d'entretien et d'aménagement de l'espace, de prévention des risques naturels... Il n'empêche que le secteur de l'élevage pastoral est gravement menacé du fait de l'inadaptation de la politique de préservation des grands prédateurs qui ne sont pourtant plus menacés d'extinction.

Au-delà de l'élevage, les répercussions sont systémiques avec des conséquences telles que l'abandon des estives, la dégradation des espaces désertés, l'inquiétude des résidents permanents, la pression sur l'activité touristique... Face à la fragilisation croissante d'un écosystème millénaire la question est posée de la place reconnue à l'homme dans l'économie pastorale de la montagne.

Je forme l'espoir que notre congrès, qui consacrera un grand débat sur cette problématique vitale et quasi identitaire pour la montagne avec toutes ses forces vives, sera l'occasion d'un dialogue avec l'Etat, que nous devons élever au niveau communautaire et même international, en revisitant, au besoin, la directive Habitats et la convention de Berne.

Vie de l'Association

Jeanine DUBIE, secrétaire générale

Cher(e)s collègues,

Si notre activité avec les différents acteurs importants pour la montagne reste toujours aussi fournie, cela ne nous empêche pas de préparer l'avenir à travers l'élaboration d'outils nouveaux pour apporter un meilleur service à nos adhérents mais aussi, plus largement, aux élus et acteurs divers de la montagne.

C'est pourquoi mon rapport sera structuré autour de deux volets pour rendre compte :

- De nos échanges et de la concertation avec les acteurs qui comptent pour la montagne.
- De notre vie associative avec une mise en perspective des moyens pour améliorer le service aux adhérents

I. ECHANGES ET CONCERTATION

1) Les rencontres avec les pouvoirs publics

Les membres du gouvernement

Cette année encore, nous avons rencontré divers membres de l'équipe gouvernementale à de nombreuses reprises : le Premier ministre (8 février et 6 mai), Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (14 janvier, 21 mai, 8 juillet), Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports (9 mai), Brune POIRSON (22 mai), secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et Solidaire, Julien DENORMANDIE, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du logement, et Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances (21 mai) ou des membres de leur de leur cabinet : Julien DENORMANDIE (8 avril), Sébastien LECORNU, ministre chargé des Collectivités territoriales (le 5 juin), Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (17 septembre).

Le Parlement

- **Petit-déjeuner de travail avec les députés et les sénateurs de la montagne** animé par la présidente et la secrétaire générale (13 mars)
- **Assemblée nationale**
 - Audition sur la proposition de loi pour la protection des activités agricoles et des cultures maritimes en zones littorales et de montagne (13 novembre)
 - Rencontre avec le groupe Libertés et territoires avec la présidente et la secrétaire générale (21 février)
 - Mission d'information sur la commune dans la nouvelle organisation territoriale sur la commune dans la nouvelle organisation territoriale avec la secrétaire générale (2 avril)
 - Table ronde sur le tourisme Commission des Affaires économiques avec la vice-présidente (28 mars)
 - Débat sur la différenciation territoriale organisé par la Délégation aux collectivités territoriales avec le délégué général (13 mars)
 - Soutien à l'organisation d'un colloque avec la projection du film « La montagne en sursis » sur la prédation du loup, en partenariat avec Emilie BONNIVARD, députée de la Savoie en présence de la présidente, de la secrétaire générale et la vice-présidente (14 mai)
 - Mission sur le foncier (5 juin)
- **Sénat**
 - Petit-déjeuner avec les sénateurs de la montagne sur le projet de loi de finances pour 2019 avec la présidente et la secrétaire générale (14 novembre)

- Mission changement climatique avec la secrétaire générale (29 janvier)
- Audition sur la proposition de loi pour la protection des activités agricoles et des cultures maritimes en zones littorales et de montagne avec la secrétaire générale (14 février).
- Audition de la présidente et de la secrétaire générale par Max BRISSON, Sénateur des Pyrénées-Atlantiques, rapporteur du projet de loi « pour une école de la confiance » (28 mars).
- Mission ZRR (28 mai) audition de la secrétaire générale devant Frédérique ESPAGNAC, Bernard DELCROS et Rémy POINTEREAU (28 mai).

Les autres partenaires :

➤ **ARCEP**

Intervention de la présidente lors d'un débat organisé par l'ARCEP (26 mars).

Audition du délégué général par le collège pour la feuille de route du gouvernement pour la 5 G (23 avril).

➤ **CGET**

Rencontre de la présidente et de la secrétaire générale avec le commissaire général préfigurateur de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (3 décembre).

➤ **Organisations professionnelles agricoles (OPA)**

Rencontre de la secrétaire générale avec les représentants du CNIEL ((31 janvier)

Petit-déjeuner avec la présidente, la secrétaire générale et la vice-présidente avec les Jeunes Agriculteurs (6 mars)

Participation de la secrétaire générale à l'assemblée générale de l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées - Carrefour de l'agriculture pyrénéenne à Beaussens dans les Hautes-Pyrénées (9 juillet)

2) La participation aux instances de concertation, de réflexion et d'échange

➤ **Le Conseil national de la montagne (CNM)**

- Commission permanente

La présidente a participé à la réunion d'installation de la Commission permanente à Vallouise (Hautes-Alpes) en présence de deux ministres, Jean-Michel BLANQUER et Sébastien LECORNU et de son président Joël GIRAUD (10 janvier).

- **Groupes de travail**

Une liste de groupes de travail thématiques a été arrêtée pas la CP : coopérations européennes et transfrontalières ; mobilités ; activités agricoles et pastoralisme ; accès aux services ; logement et protection des travailleurs saisonniers-pluriactivité.

La présidente a animé le groupe sur les mobilités et celui sur les coopérations transfrontalières tandis que notre équipe alimente et suit l'ensemble des groupes qui se réunissent régulièrement tout au long de l'année.

GT1 - « Développement économique, emplois et saisonniers »

Les réunions du groupe de travail sur les saisonniers du Conseil national de la montagne ont notamment permis de travailler sur le projet de convention type pour le logement des travailleurs saisonniers.

GT 4 - « Mobilités »

Les réunions du groupe de travail sur les mobilités, riches et nombreuses, ont été particulièrement suivies du fait de la concomitance avec l'examen du projet de loi au Parlement. La Présidente de l'ANEM, Annie GENEVARD, a d'ailleurs animé deux d'entre elles.

➤ **Comité stratégique du tourisme de montagne.**

Le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste LEMOYNE, a installé le 12 février le comité auquel participait l'ANEM.

➤ **Stratégie numérique**

Comité de suivi de la couverture numérique de la montagne (au sein de l'ANEM)

Nous avons réuni régulièrement notre comité de suivi qui rassemble opérateurs et divers représentants de l'administration pour suivre notamment le déploiement de la couverture mobile.

Instances de concertation de l'Etat sur le numérique

Notre association participe chaque trimestre aux réunions du comité de concertation France mobile, présidé le Préfet Pierre MIRABAUD, et quasiment chaque mois au club technique de suivi de la couverture du numérique animé par la direction générale des entreprises (DGE).

➤ **Mission ruralité**

Contribution de l'ANEM à l'Agenda rural : Audition du délégué général devant la mission Agenda rural (11 juin)

3) La participation aux colloques et manifestations diverses

- Festival international des métiers de la montagne à Chambéry avec la participation de la secrétaire générale (6 décembre)

- Journée d'échange sur la réhabilitation de l'immobilier de loisirs et la transition énergétique des stations, France Tourisme Ingénierie, avec ATOUT France (23 janvier).
- 4^{ème} édition des Assises Nationales des Risques Naturels, organisée par le ministère de la transition écologique et solidaire Montpellier (25 et 26 mars).
- Assises de la montagne Corse avec la participation de la secrétaire générale et du délégué général à Chisa (4 et 5 février)
- Congrès des maires de la Corse du Sud à Ajaccio avec la secrétaire générale (22 février)
- 2^{ème} convention annuelle des maires de la Région Sud à Marseille (28 février).
- Congrès de l'ANMSM au Pic du Midi (Hautes-Pyrénées) avec la secrétaire générale et la vice-présidente (20 juin).

II. LA VIE ASSOCIATIVE

1) La gouvernance et le fonctionnement interne

La gouvernance de l'exécutif et du Comité directeur

La gouvernance de l'Association a passé un cap en 2018, avec la création du nouveau poste de vice-présidente, attribué à Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie, issue de la majorité, constituant ainsi un trio qui remplace le binôme traditionnel présidente-secrétaire générale. Cet exécutif à trois se rencontre chaque semaine avec le délégué général, Pierre BRETEL, pour faire un tour d'horizon des dossiers en cours, notamment de l'ordre du jour parlementaire, des questions posées et des réponses à apporter, des sollicitations diverses et positions à prendre...

Quant au Comité directeur, il s'est réuni chaque trimestre à l'Assemblée nationale. Sa fréquentation et ses travaux très riches, rassemblent le plus souvent entre 50 et 80 participants (sur 220 membres) dont plus d'une vingtaine de parlementaires (sur 72 députés et sénateurs). C'est un moment essentiel de la pulsation démocratique qui anime l'ANEM. Tous les sujets importants, instruits par l'exécutif, sont évoqués sans a priori partisan si ce n'est la cause de la montagne.

Les réunions départementales

La campagne des réunions départementales de l'ANEM, animées par la présidente, la secrétaire générale ou la vice-présidente, avec la participation des membres du Comité directeur et des personnalités du département, parlementaires et élus locaux, s'est déroulée du mois de février au mois de septembre, après que la secrétaire générale a animé une première réunion en Savoie en décembre.

Environ 500 élus issus de 16 autres départements ont participé à plus d'une dizaine de rassemblements, certains au niveau interdépartemental. Ainsi, les dirigeantes de l'ANEM ont pu rencontrer les élus de l'Ardèche, de l'Aude, de la Haute-Corse, de la Corse-du-Sud, de la Drôme, de l'Isère, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la

Haute-Saône, de la Haute-Savoie, du Territoire de Belfort, de Vaucluse, des Vosges, la dernière ayant eu lieu dans l'Aveyron en septembre.

Les autres réunions envisagées dans le département de la Corrèze, de la Loire, de la Haute-Loire, qui ont dû être reportées notamment pour des raisons de compatibilité d'agenda, ainsi que celles réclamées par les élus des Alpes-Maritimes, de l'Ain, de la Haute-Garonne et du Gard. Elles seront planifiées en liaison avec les nouveaux animateurs de terrain que sont les responsables de section.

La réflexion sur notre ancrage territorial et la corrélation avec les adhésions

Depuis plusieurs années, les présidents, secrétaires généraux et trésoriers successifs sont confrontés à une érosion continue des adhésions ce qui entraîne diverses inquiétudes notamment sur la représentativité de l'ANEM, voire sur sa pérennité, à terme. Toutes les associations d'élus sont confrontées au même phénomène, souvent de façon plus accentuée, du fait du contexte financier, législatif et politique voire du fait du mouvement de fusion des communes, ce qui en diminue le nombre. Il n'en demeure pas moins que l'ANEM reste la référence et porte les attentes des collectivités de la montagne, quand bien même elles ne sont pas, ou plus, adhérentes.

Cela admis, il apparaît aussi très nettement que cette évolution est étroitement corrélée à la tenue et au nombre de réunions de l'Association sur le terrain, notamment pour la faire connaître aux nouveaux élus depuis 2014, dans les conseils municipaux, départementaux et régionaux.

Tous ces éléments avaient amené l'an dernier, Annie GENEVARD, alors secrétaire générale, à proposer qu'un groupe de travail se penche notamment sur la structuration territoriale de l'Association. Les propositions de celui-ci ont été approuvées par le Comité directeur et permettront d'entamer l'année 2020 sur les bases d'une nouvelle dynamique.

Les principales questions posées étaient :

- Comment améliorer le taux d'adhésion des collectivités, communes, départements et régions mais aussi des intercommunalités au sein de l'Association ?
- Comment rendre plus efficace l'animation territoriale de l'ANEM et notamment son implantation au niveau départemental, régional et massif ?
- Comment créer un véritable réseau de militants de la cause montagnarde, réellement investis, avec quel statut et avec quel mode de fonctionnement en lien avec la structure nationale ?
- Comment inciter les élus à recourir à l'offre de formation proposée par l'ANEM ?

Les décisions du Comité directeur ont été :

- La création d'une quarantaine de sections locales avec une organisation et un fonctionnement « légers », tout en responsabilisant les élus désignés pour atteindre des objectifs concrets,
- La détermination de la maille territoriale des sections (départementale ou interdépartementale) en fonction de l'organisation locale pré-existante,

- L'animation de celles-ci par 1 à 3 responsables locaux issus du Comité directeur,
- Le choix des responsables de section par la présidente, la secrétaire générale et la vice-présidente au vu de l'intérêt manifesté par les membres locaux du Comité directeur.

Dans le « cahier des charges » des responsables de section, qui devrait être finalisé d'ici la fin de l'année, il faudrait prévoir au moins :

- Une réunion par an avec l'ensemble des élus avant le congrès afin de faire remonter leurs informations et préoccupations vers la structure nationale et de permettre aussi à celle-ci de faire passer ses messages,
- Des actions pour susciter les adhésions et proposer l'organisation de formations des élus proposées par l'ANEM.

Par ailleurs, PLM sera un relais d'information au service des sections. A la place et dans l'esprit de la rubrique l'élu du mois, un focus sur chacune des sections sera fait chaque mois dans la revue.

2) Les instruments au service de notre vie associative

Les nouveaux moyens que nous nous sommes donnés ou qui sont l'objet d'une réflexion ont pour objectif d'apporter un meilleur service, correspondant aux attentes des adhérents. Outre le fait qu'il s'agit d'une question de principe cela correspond à une évolution des esprits qui doit être prise en considération : l'adhésion ce n'est plus seulement un acte militant, c'est aussi bien souvent l'achat d'un ou de services qui, s'ils n'apportent pas la satisfaction attendue, sont abandonnés ou remplacés...

➤ L'information et la communication avec les élus et les partenaires

Jusqu'à présent nous nous sommes concentrés sur une action militante pour la cause de la montagne basée sur notre savoir-faire pensant que là était l'essentiel pour atteindre nos objectifs. Nous considérons que ce point de vue était partagé par nos adhérents tenus informés, chaque mois, par le biais de notre revue *Pour la Montagne*, notre site Internet, nos communiqués de presse, nos réunions diverses (Comité directeur, réunions départementales, congrès...).

Il apparaît aujourd'hui qu'avec le développement d'Internet et des réseaux sociaux cela ne suffit plus : ils souhaitent une information immédiate et facilement accessible. Au savoir-faire, il faut ajouter le faire-savoir ! Nous allons devoir nous adapter en conséquence en nous appropriant les nouveaux moyens de communication et d'échange.

Le Bottin des élus de la montagne

L'**Association** a publié en avril le Bottin des élus de la montagne. Il succède aux précédentes éditions de l'Annuaire des 274 parlementaires de montagne. Avec cette publication, actualisée, revue et augmentée, ce sont plus de 600 élus, acteurs de la gouvernance montagne qui sont présentés : parlementaires, présidents de région et de département, membres du conseil national de la montagne (CNM), des comités de massifs et du comité directeur de l'ANEM.

Il donne une visibilité jusqu'ici inédite aux instances de gouvernance spécifiques que sont le Conseil national de la montagne et les comités de massif. Instances de débat et forces de proposition, elles œuvrent pour faire émerger et promouvoir les réponses aux questions spécifiques auxquelles sont constamment exposés les territoires de montagne.

Le Bottin des élus de la montagne, en rendant plus facilement identifiables et joignables ces acteurs de la gouvernance montagne, se veut un outil de mise en relation qui devrait contribuer à démultiplier initiatives et projets à destination des territoires de montagne et de leurs populations.

Mis à la disposition des membres du Comité directeur, des parlementaires et des institutions qui composent ses pages, le Bottin sera remis à chaque congressiste présent à Saint-Jean-Pied-de-Port/Ispoure. De plus, il pourra être commandé sur le site de l'ANEM www.anem.org.

Pour La Montagne et Newsletter

Notre revue *Pour La Montagne (PLM)*, est sans doute le lien le plus puissant qui nous unit régulièrement aux adhérents, aux abonnés et à tous nos correspondants, soit environ 25 000 lecteurs chaque mois. Elle est généralement, pour ne pas dire unanimement, appréciée pour sa qualité et nous ne pouvons que nous en féliciter sans oublier d'essayer de nous améliorer à chaque numéro.

Il n'en demeure pas moins que je considère que cette liaison devrait s'enrichir d'une source complémentaire d'information pour nos élus. Je crois qu'une lettre, dont la fréquence reste à déterminer, qui serait acheminée directement, facilement et gratuitement par voie électronique serait *bien en phase avec l'évolution croissante des modalités d'information rapides désormais banalisées*. Une telle tentative avait été menée voici quelques années mais elle était restée sans lendemain après une quinzaine de numéros.

La relance d'une Newsletter pourrait donner davantage de visibilité à l'activité de l'Association par le biais de notifications régulières et mieux faire apprécier notre action quotidienne. Une lettre électronique donnerait une information instantanée aux abonnés, augmenterait la visibilité de l'ANEM via des notifications régulières sur smartphone, offrirait aux abonnés et aux adhérents de l'ANEM un contenu plus complet et plus interactif (liens hypertexte vers des vidéos, des sites, des images...) adapté aux nouveaux usages de lecture. De plus, ce nouvel outil permettrait de moderniser l'image de l'Association et de collecter des informations sur nos abonnés pour compléter notre base de données.

Les réseaux sociaux

Depuis plusieurs années, l'Association a un compte Twitter. Sans être le réseau le plus large, il est utilisé par de nombreuses personnalités dont de nombreux élus politiques. C'est un outil de veille puissant sur lequel les particuliers, les entreprises et les personnes publiques viennent chercher une information très ciblée.

Aujourd'hui, notre compte @AnemMontagne est suivi par 1 225 abonnés, ce qui constitue une base solide mais limitée. Pour augmenter le nombre des abonnés il faudrait une approche et un investissement adaptés.

D'autres réseaux sociaux puissants méritent réflexion tels que Facebook et LinkedIn. Aujourd'hui, nous devons réfléchir à notre présence sur les réseaux sociaux qui offrent la possibilité d'interagir avec nos publics et nos partenaires. Je note les autres avantages non négligeables que nous offrent ces plateformes : une plus grande reconnaissance, un statut de

réfèrent sur les sujets montagne et des outils de visibilité crédibles à offrir dans le cadre des partenariats.

Le site web

La refonte du site web anem.org qui pourrait se faire dans un second temps permettrait l'installation d'un module actualités relié directement aux réseaux sociaux. Une fois qu'un article sera publié sur le site, il sera automatiquement publié sur Facebook et LinkedIn et mis en lien sur Twitter. Par ailleurs, le site devrait permettre de rendre accessible aux adhérents certaines informations qui ne le seraient pas pour les non adhérents.

L'ANEM produit des documents de qualité qui restent confidentiels alors qu'ils pourraient être appréciés et profitables pour nos adhérents. Cette production, bien souvent, pourrait être déclinée sur les divers supports qui ont été décrits : les annonces de sortie et les articles de PLM, les dossiers et les annonces du Comité directeur, les annonces de réunions départementales et du Congrès. Le site de l'ANEM pourrait évidemment être agrémenté de contenus venant des adhérents ou des partenaires.

L'ouverture et la gestion de ces nouveaux moyens d'information et de communication constitue une masse d'investissement, de travail et de ressources humaines importante. Nous allons donc lancer la réflexion et examiner les conditions, les moyens humains et techniques pour offrir ces nouveaux services au cours des prochains mois.

➤ **La refonte de la base de données**

L'Association a entrepris en 2018 une refonte complète de sa base de données. Elle a représenté un gros investissement non seulement financier, mais aussi humain. Outre une nouvelle architecture, elle permet une meilleure connaissance de nos adhérents et, de façon plus générale, des collectivités de montagne.

En 2019, une nouvelle étape a été franchie avec l'intégration de données variées sur la montagne. L'ambition affirmée est de faire de la base de données de l'ANEM l'outil d'information le plus complet et précis qui existe sur la montagne. D'importants chantiers de recherches et d'importations de données sont en cours. Parmi eux, une connaissance précise des communes bénéficiant d'un classement touristique, la connaissance la plus fine possible des stations de ski et des communes supports de station, l'intégration de données financières ou autre.

Nous avons même commencé la création d'une base de données partenaires communication pour regrouper les contacts dans les directions de la communication des Régions, des départements et des CDT afin de collecter plus facilement des photos et des vidéos pour la création de supports de communication. Ainsi, notre communication et nos études seront à terme facilitées tout comme elles gagneront en profondeur.

Pour cela, la préservation permanente de la qualité des données est primordiale. C'est pourquoi, je ne peux qu'inciter tous nos adhérents (élus et personnels administratifs) et les autres à nous informer en temps réel de la modification des informations les concernant : changement de maire ou de président et/ou des autres mandats, adresse électronique ou postale, modification du périmètre ou du nom de l'intercommunalité... La mobilisation des adhérents et partenaires, ainsi que votre participation active est indispensable pour la mise à jour permanente des données.

La mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)

Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Ce texte a pour objectif de mieux protéger les particuliers concernant le traitement de leurs données personnelles et de responsabiliser les professionnels. L'Association s'est mise en conformité avec le règlement et s'est dotée d'un document permettant d'inventorier les différents traitements effectués, les types de traitement, les types de données recueillies et la manière dont elles sont utilisées (l'origine des données, les catégories de données), les acteurs traitant des données, les conditions d'exécution du traitement ainsi que la durée de conservation des données personnelles.

3) La formation des élus

La montée en puissance de l'offre des formations conçues et réalisées par l'ANEM, dans le contexte du 35e congrès, est notamment la conséquence de la signature, en mars dernier, d'une convention de partenariat avec l'IEPP, 1er centre de formation des élus, dont le savoir-faire en matière de promotion et de gestion des dossiers est ainsi avéré. L'Association a pu proposer un parcours de 3 formations, avant et après les travaux du 35ème congrès de Saint-Jean-Pied-de-Port/Ispoure, avec une prise en charge des droits d'inscription et des frais afférents à la formation par le DIF (géré par la CDC).

C'est un véritable succès, et nous devons nous en féliciter, puisque 46 élus sont inscrits à une ou plusieurs des formations proposées, ce qui représente près de 120 h de formation, réparties sur 3 journées. Les thèmes des formations sont :

- Mobilité dans les massifs : quels défis pour demain ?
- Réforme territoriale : quels enjeux pour la montagne ?
- Transition énergétique et écologique : quelles marges de manœuvre pour les élus ?

Bien entendu, l'offre de formation à partir de notre catalogue de près d'une cinquantaine de modules, consultable sur notre site Internet, permet de proposer des formations toute l'année sur d'autres thèmes, voire de répondre à des demandes spécifiques pour faire des formations à Paris, en région et plus encore dans les collectivités demandeuses.

L'équipe de l'ANEM est à la disposition des élus pour répondre à leurs besoins.

4) Le renforcement des relations avec les entreprises partenaires et avec les autres associations d'élus

Nos relations avec les partenaires de l'ANEM restent toujours très fructueuses et nous rencontrons régulièrement leurs dirigeants tandis que nos équipes s'alimentent sur nos activités respectives. Avec SUEZ, nous accueillons cette année un treizième partenaire que je tiens à saluer.

Par ailleurs, les réflexions et les initiatives communes avec nos collègues des autres associations d'élus doivent faire l'objet d'une collaboration renforcée tant les sujets d'intérêt commun sont nombreux. Je considère en effet qu'avec l'ANETT et l'ANMSM, notamment, nous pouvons œuvrer en faveur des territoires de montagne qu'il s'agisse de finances, de fiscalité, de tourisme, d'urbanisme...

